- Vous habitez dans les Hauts-de-Seine ?
- Devenez consommateur témoin de la qualité de l'eau du robinet



Devenez consommateur témoin de la qualité de l'eau du robinet

En acceptant que des prélèvements d'eau soient réalisés au robinet de votre domicile, vous participez à la surveillance de la qualité de l'eau bue par les consommateurs des Hauts-de-Seine.

Le contrôle sanitaire réglementaire de l'eau destinée à la consommation humaine est exercé par l'Agence Régionale de Santé (Délégation Départementale des Hauts-de-Seine), de la production jusqu'au robinet du consommateur. Les prélèvements et analyses sont réalisés par un laboratoire, agréé par le Ministre en charge de la Santé pour le contrôle des eaux destinées à la consommation humaine. Chaque trimestre, la Délégation Départementale des Hauts-de-Seine en édite une synthèse à votre disposition en mairie.

N.B : Les installations équipées d'un adoucisseur ou d'un filtre ne permettent pas d'effectuer des prélèvements utilisables pour les tests de contrôle de la qualité de l'eau.

Que contrôle-t-on dans l'eau ?

Les analyses effectuées au domicile sont des analyses complètes. Elles permettent de vérifier l'efficacité du traitement de potabilisation, notamment vis-à-vis de la désinfection et de la qualité organoleptique (turbidité), physico-chimique (métaux, pH) et microbiologique (E.coli, entérocoques) de l'eau. Elles mesurent également la présence éventuelle de substances nocives ou indésirables dans l'eau.

Les prélèvements et les analyses seront réalisés **gratuitement** et ne donneront lieu à aucune rémunération.

Les résultats complets vous seront communiqués par la suite.

Formulaire d'inscription

Je suis domicille dans le de la qualité de l'eau du Nom :	robinet :	•		imateur temoin
Prénom :				
Adresse (Rue, numéro, c				
Numéro de téléphone (pou				
Vos disponibilités	, ,, ,			
Les prélèvements sont i	ealises uniqueme	nt le matin entre <i>i</i>	'n30 et 13h30)
	7h30-9h30	9h30-11	h30	11h30-13h30
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Le logement est-il habité toute l'année?		□ OUI	□ NON	
Habitez-vous dans un immeuble ? Si oui :		OUI	□ NON	
Combien d'étages l' À quel étage habite	•			
L'immeuble a-t-il été construit?		□ Avant 1950	□ Après 19	50
Par quels moyens avez □ Mairie □ Internet		ance de ce recrut		

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant à la Délégation Départementale des Hauts-de-Seine



ATTENTION

Cette démarche n'a pas vocation à traiter d'éventuels problèmes de qualité perceptible (couleur, odeur, saveur) à votre domicile. Dans ce cas, nous vous invitons à prendre contact avec votre distributeur, indiqué sur votre facture d'eau.

Comment s'inscrire ?

- 1 Inscrivez-vous sur la liste de volontaires en renvoyant le formulaire ci-joint
- 2 Le laboratoire prendra rendez-vous dans les mois qui suivront, selon la demande par secteur.
- 3 Un technicien du laboratoire prélèvera l'eau à votre domicile.
- 4 Les résultats d'analyses vous seront adressés dans le mois qui suivra la visite.

Délégation Départementale des Hauts-de-Seine

Service Santé Environnement- City Life - 28 allée de l'Aquitaine 92000 Nanterre

Tél.: 01 40 97 97 25 @ :ars-dd92-se-eau@ars.sante.fr

www.ars.iledefrance.sante.fr

